



Compte rendu CTL du 13 juin 2019 : DI Bretagne et Pays-de-Loire **« Allô mon psy ! Ma maison Douane est abîmée... »**

En début de comité technique local post-mouvement social vos représentants CFDT-CFTC (Karine LECARPENTIER et Jérôme BULTEAU) ont lu une déclaration liminaire (cf pièce jointe) reprenant les problématiques soulevées lors de ce CTL.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du comité technique local du 18 octobre 2018 (vote)

8 votes « pour » (2 CFDT-CFTC / 2 SNAD-CGT / 2 SOLIDAIRES / 1 FO-SNCD / 1 UNSA).

2) Vote sur l'actualisation du plafond autorisé d'emplois (PAE) et effectifs de référence 2019 de la DI.

Avec la perte de la moitié en effectifs des services de la DRGC (99 ER) en début d'année dû à la création de la DNGCD du Havre au 1er juillet 2019 , il a donc fallu couper en deux les effectifs pour raisons financières et à ce CTL de juin, notre DI finit sa « régularisation », en transférant les 96 ER restants (effectifs de référence) vers la DNGCD au 1er juillet. A présent, la DI Bretagne et Pays-de-Loire comptabilise au 1er juillet 2019 : 622 ER.

4 votes « ABSTENTION » (2 CFDT-CFTC, 1 FO-SNCD et 1 UNSA) et 4 votes « contre » (2 SNAD-CGT et 2 SOLIDAIRES).

3) Information sur les résultats de l'Observatoire interne 2018

Dans le cadre de la campagne de 2018 de l'observatoire interne des ministères économiques et financiers, les agents de la DGDDI ont été invités à prendre part à l'enquête qui s'est déroulée du 19 octobre au 23 novembre 2018. Au niveau de la DI Bretagne Pays-de-Loire, 418 agent ont répondu, soit 52% des sondés. La participation est en forte hausse (+12% par rapport à 2017). Globalement, pour les agents des douanes les changements de notre Administration vont trop vite et le manque de visibilité pour leur avenir professionnel se traduit pas un sentiment pessimiste qui domine les résultats de ce sondage. Ce dernier sera renouvelé pour l'année 2019. Nous invitons nos collègues à répondre à ce questionnaire car ces résultats sont étudiés dans les instances administratives.

4) Point d'informations sur le conditions de travail au sein de l'interrégion

Les documents de travail transmis (joint au compte-rendu) font suite au protocole d'accords de mai 2019, même si certains sujets remontaient avant le conflit. A noter, la brigade de Saint-Malo arrive à quasi-saturation pour accueillir les collègues mutés dans le cadre du BREXIT. Recherche d'un nouveau local pour la brigade de Nantes qui sera à proximité de l'aéroport. Long débat sur la dotation pour tous les agents SURV terrestres des téléphones portables : 8 téléphones portables manquants à la BSI de Nantes, l'instruction d'avril 2019 rend obligatoire la possession d'un portable par un agent terrestre SURV. La CFDT-CFTC fait remarquer l'absence de coques et films de protection pour ces téléphones. Le PLI nous répond que normalement les protections devraient arriver en brigade d'ici la fin du mois de juin.

5) Information sur la création d'un poste de psychologue au sein de la DI.

La douane va mettre en place un réseau de psychologues d'ici la fin d'année 2019. Il sera rattaché directement au DI et aura comme principales missions l'évaluation psychologique dans le recrutement, la prévention des RPS et démarche BEAT au niveau collectif. Il faut voir cette création de poste comme un « outil » supplémentaire pour améliorer les conditions de travail.

6) Point d'informations sur le BREXIT

Actuellement le 31 octobre 2019 est la date « cible » pour les préparatifs de sortie du RU de l'UE. A noter la création de la tenue d'un PPF par la Douane à la Roche-sur-Yon (demande politique), notre DI a demandé 3 postes d'AC SURV -sortie de stage- pour le tenir. Concernant le SI BREXIT, le système fonctionne mais se sont les infrastructures portuaires en Bretagne qui amoindrit l'efficacité du dispositif.

3) Questions diverses :

- Les élections : Plus de 20% du corps électoral actuel de la DI partent à la DNGCD, il faut organiser de nouvelles élections en CAPL et CTSD (probablement du 18 au 21 novembre par voie électronique).
- La CFDT-CFTC a évoqué durant ce CTL l'expérimentation des heures de sport à la BSI d'Angers, le besoin d'un agent pour la tenue de l'accueil de la DR de Bretagne, le besoin de renforcer en agents les services contentieux, l'obtention des badges d'autoroute pour en faciliter l'accès.